



RCS : LORIENT

Code greffe : 5601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1969 B 00034

Numéro SIREN : 869 500 348

Nom ou dénomination : 3.C.

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2017 sous le numéro de dépôt 29

3.C.

Société par Actions Simplifiée au capital de 609.796 euros
 Siège Social : Manoir de Goulphar à BANGOR (56360)
 RCS LORIENT 869 500 348

- 69334

**DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS
 PRISES SOUS LA FORME D'UN ACTE UNANIME**

Les soussignés :

- Monsieur Guillaume GOUMY, possédant 507 actions de préférence P, en pleine propriété,
 19 actions ordinaires, en pleine propriété,
 111 actions ordinaires, en nue-propriété,
- Madame Clara GOUMY épouse ULLIAC, possédant 47 actions ordinaires, en pleine propriété,
 111 actions ordinaires, en nue-propriété,
- Indivision Guillaume et Clara GOUMY, possédant 1 action ordinaire, en pleine propriété,
 1 action ordinaire, en nue-propriété,
- Monsieur Paul MEUNIER, possédant 3 actions ordinaires, en pleine propriété,
 223 actions ordinaires, en usufruit,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 3.C.
 et représentant l'intégralité des actions composant son capital social, soit **800 actions**
 (dont 293 actions ordinaires et 507 actions de préférence P)

Après avoir exposé :

- Qu'ils sont seuls associés de la société 3.C. (ci-après dénommée "la Société"), Société par actions simplifiée au capital de 609.796 €, dont le siège social est situé à BANGOR (56360), Manoir de Goulphar, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LORIENT sous le numéro 869 500 348,
- Que l'article 24 des statuts précise :
*« Les décisions collectives sont prises sur convocation ou à l'initiative du Président et à défaut, à la demande d'un ou plusieurs associés représentant au moins 15% du capital social.
 Elles résultent de la réunion d'une assemblée ou d'un procès-verbal signé par tous les associés.
 Elles peuvent également être prises par tous moyens de communication électronique. »*
- Qu'ils reconnaissent avoir disposé du temps suffisant pour prendre connaissance et étudier les décisions mises à l'ordre du jour, et avoir reçu toute information nécessaire à cet égard.

Ont pris les décisions suivantes, à l'unanimité :

- Remplacement du Président démissionnaire.
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés **prend acte** de la démission de Monsieur Guillaume GOUMY de ses fonctions de président de la Société, à effet du 31 décembre 2016 à 24 heures.

Corrélativement, la collectivité des associés **décide** de nommer, en qualité de nouveau président, à compter du 1^{er} janvier 2017 à 00 heure et sans limitation de durée :



La société SNH
Société par actions simplifiée au capital de 500 €
Dont le siège social est situé à BANGOR (56360), Port-Goulphar, Castel Clara
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LORIENT sous le numéro 823 237 284

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés **délègue** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit, et spécialement à Maître Arnaud KERMARREC, membre de la société d'avocats KERMARREC CHOUNARD ET ASSOCIÉS, à l'effet de faire toutes modifications au Registre du commerce et des sociétés concernant la Société ; l'exécution de ce mandat valant décharge au mandataire.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

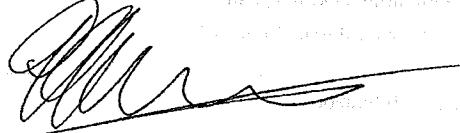
Le présent acte sera contresigné sur le registre des délibérations des associés tenu au siège social.

À ST-GRÉGOIRE, le 9 décembre 2016 pour Monsieur Guillaume GOUMY, nom et ès-qualités,
Et à LE PALAIS, le 9 décembre 2016 pour Madame Clara GOUMY épouse ULLIAC et Monsieur Paul MEUNIER.

Monsieur Guillaume GOUMY

Associé

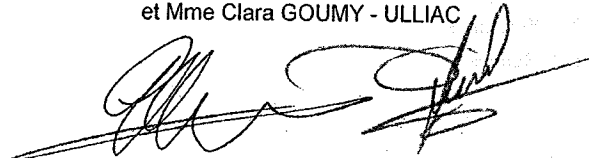
Président démissionnaire à effet du 31/12/2016



Indivision Guillaume et Clara GOUMY

Associée

Représentée par M. Guillaume GOUMY
et Mme Clara GOUMY - ULLIAC



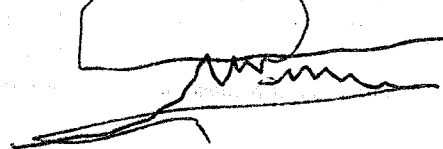
Madame Clara GOUMY - ULLIAC

Associée



Monsieur Paul MEUNIER

Associé



La société SNH

Président à compter du 01/01/2017
Représentée par M. Guillaume GOUMY

